

Des châtaigneraies productives en Châtaigneraie ... et pourquoi pas ?



La châtaigneraie-fruit du Cantal a occupé plus de 10 000 ha au milieu du 19^{ème} siècle. Ensuite la surface s'est très fortement réduite soit par arrachage pour augmenter la SAU, soit par coupe pour devenir du bois-taillis. Aujourd'hui, il reste des vergers traditionnels plus ou moins entretenus dont la surface est difficile à estimer, des bosquets et des alignements d'arbres. Quelques plantations récentes sont venues compléter la production. Dans le Cantal, on estime à une cinquantaine de tonnes la récolte actuelle commercialisée.

En 2017, 2 faits marquants ont concerné la châtaigneraie cantalienne :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes a intégré le Cantal au Plan Châtaigneraies Traditionnelles qui existait pour l'Ardèche afin d'investir pour la « reconquête » des châtaigneraies traditionnelles.
- La Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne a inscrit la promotion d'une filière locale de la châtaigne au nombre des actions de son projet de territoire. L'objectif est de mettre en place une micro-filière châtaigne en relançant la production, en structurant une filière locale et en valorisant cette production par la transformation sur le territoire.

Et voilà pourquoi, au-delà des quelques actions mises en place lors des décennies précédentes, un plan de relance de la production de châtaignes locales voit le jour.

Rénover ou planter des châtaigneraies

Pour relancer la production de châtaignes, il est possible d'agir sur 2 leviers : rénover les châtaigneraies existantes et planter de nouveaux arbres. La rénovation permettra une production rapide, la plantation vise une production à plus long terme.

Les châtaigneraies traditionnelles encore en place sont en plus ou moins bon état, parfois abandonnées, mais pour la plupart d'entre elles il est pourtant possible de les remettre en production en donnant une deuxième vie aux châtaigniers, ces arbres magiques qui refusent de mourir ! On pratique alors un élagage sévère en éliminant une grande partie du bois mort, malade ou vieillissant pour une remise en état durable des arbres.

En pratique

C'était
comme ça



On fait ça



Ça devient ça



Après élagage, le retour en production de la châtaigneraie est rapide, entre 3 et 5 ans, pour une production entre 0,8 et 1,5 tonne par hectare selon le nombre d'arbres. Le prix des châtaignes traditionnelles se situe entre 1,20 et 1,70 €, selon la saison et l'état des fruits, voire plus selon le mode de commercialisation.

Pour les arbres en très mauvais état, lorsque l'élagage sévère ne peut plus être réalisé, des techniques existent pour greffer à partir des rejets des souches issues de la coupe complète de l'arbre. Quand on vous dit que le châtaignier est un arbre qui ne veut pas mourir !

Et si vous plantiez une châtaigneraie ?

Planter de nouveaux arbres en verger, en alignement ou en agroforesterie peut répondre à une volonté de diversification de la production des exploitations. Que ce soit en verger les premières années ou en alignements, il restera une production fourragère à proximité des arbres avec une récolte de fruits facilement mécanisable.

- Deux modes de plantation sont donc possibles : le verger classique avec en moyenne 80 arbres par ha ou des alignements en limite de parcelles ou en intra parcellaire avec un écartement de 20 à 30 mètres. Ces alignements, outre la production de fruits, peuvent avoir d'autres intérêts : abris et ombre pour les animaux, amélioration de la pousse de l'herbe, sans compter qu'il s'agit d'un piège à carbone XXL.
- Le choix de la parcelle est important, le châtaignier se plait dans des sols profonds et riches en matière organique en évitant les fonds de vallée et l'orientation plein sud car l'arbre craint le gel et les coups de soleil du printemps.
- Planter une châtaigneraie est un investissement à long terme, la production significative de fruits n'arrivant qu'après 7 ou 8 ans pour augmenter ensuite régulièrement. Le calcul du retour sur investissement est à apprécier sur de nombreuses années, le maintien d'une production fourragère entre les arbres est alors un plus non négligeable; L'agroforesterie permet également de conserver les surfaces éligibles à la PAC.

Des aides possibles pour la rénovation et la plantation

- Que ce soit par le biais de la Région ou de la Communauté de Communes, des aides peuvent être accordées pour la rénovation de châtaigneraies existantes ou la création de nouveaux vergers ou alignements. Elles sont forfaitaires, calculées en fonction du nombre d'arbres concernés. Par exemple :
- Pour un agriculteur la rénovation d'un verger d'une trentaine d'arbres coûtera environ 2500 € d'élagage par un professionnel (obligatoire); l'aide accordée par la région sera de 1440 € ou plus s'il y a du travail de nettoyage important de la châtaigneraie avant élagage.
- Pour la plantation d'un hectare le cout direct se situe autour de 3000 € comprenant l'achat des plants, des protections et le travail du sol avec une aide de l'ordre de 2500 € selon les variétés.

Pour en savoir plus

Contacteur :

Laurence BRUEL, conseillère spécialisée circuit-court :

Tél. : 04 71 45 55 16 _ 06 71 71 52 75

laurence.brueel@cantal.chambagri.fr

Service Filières et Circuits-courts
Pôle Développement économique
Chambre d'agriculture du Cantal

